

REPUBLIQUE FRANCAISE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**
Réunion ordinaire du 4 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES	DATE DE LA CONVOCATION	N° DE LA DELIBERATION
En exercice :26 Présents :18 Votants : 18 dont 0 pouvoirs	20.02.2026	2026-005

OBJET DE LA DELIBERATION : Tarifs incinération 2026

Etaient présents (18) : Christian TROADEC, MAZEAS Jacqueline, COGEN Dominique, COTTEN Daniel, DUMONTEIL François, PAUL André, PRIGENT Eric, TOSSER Gérard, SALAUN Denis, GOUIFFES Jean Claude, SALIOU Bernard, BRABAN Tugdual, LALLOUET Michèle, BOUDIAF Catherine, GALARDON Georges, GELEOC Raymond, PETIT Alexandre, TRUBUILT Bernard.

Etaient excusés (5 dont 0 ayant donné pouvoirs) : GOUBIL Didier, LE FER Etienne, QUEMENER Marc, LE BIHAN Joëlle, QUINIOU Bruno,

Etaient absents (4) : YVINEC Jérôme, BURLOT Nolwenn, LE BORGNE Rolande, LE BOEDEC Bernadette.

Le mercredi 4 mars 2026 à 9 heures 30, le conseil syndical du SIRCOB régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil de la Mairie de CARHAIX PLOUGUER, sous la présidence de Monsieur Christian TROADEC, Président.

Le Président, après avis du bureau réunit ce jour avant le comité syndical, propose d'appliquer les tarifs suivants sachant que ceux-ci n'incluent pas le coût de la TGAP (16 €/tonne pour 2026) ni aucune autre taxe.

- | | |
|-----------------------------------------------------|--------------------------|
| - Collectivités adhérentes et Déchèteries du SIRCOB | 115.00. € / H.T la tonne |
| - Contrats autres collectivités | 117.00 € / H.T la tonne |

Pour les industriels, dont les déchets posent des problèmes de PCI il est proposé d'augmenter fortement les tarifs des conventions annuelles, en réduisant fortement les tonnages acceptés, et de donner au Président, l'autorisation de négocier et de signer des conventions pour des apports ponctuels d'industriels à un tarif variant entre 117.00 € et 350€ (hors TGAP) en fonction des PCI et des sujétions d'incinération propres à chaque demande.

Les conventions signées avant 2025 pour plusieurs années mentionnant un prix fixe ne sont pas concernées par ces nouveaux tarifs.

Après discussion, le comité syndical, à l'unanimité, vote et approuve la proposition de tarif ci-dessus pour 2025.

Le Président,
Christian TROADEC
Le Président

